Déclaration d'acceptation des conditions de protection des données et informations relatives au traitement des données dans le cadre de l'enquête « Conditions-cadres municipales applicables aux microcars, microtrucks et vélis dans le cadre de la transition des concepts de mobilité »

Il s'agit d'une traduction automatique de la déclaration de consentement relative à la protection des données, rédigée à l'origine en allemand. Ce texte est fourni à titre purement informatif. Seul le texte en allemand fait foi.

I. Déclaration d'acceptation des conditions de protection des données

Le Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.V. (ci-après « DLR ») accorde une grande importance à la protection de vos données que vous nous communiquez en tant que participant(e) de l'enquête dans le cadre d'une enquête menée par le groupe de travail « Task 50 – Light Electric Vehicles » du programme de collaboration technologique sur les véhicules électriques (EV TCP) de l'IEA. L'EV TCP est organisé sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), mais il est fonctionnellement et juridiquement autonome. Les points de vue, les constatations et les publications de l'EV TCP ne reflètent pas nécessairement les opinions ou la politique du secrétariat de l'AIE ou de ses pays membres.

Avant de commencer à remplir l'enquête en ligne, nous souhaitons vous informer sur les données à caractère personnel que nous traitons dans le cadre de cette enquête, la durée de leur traitement, les finalités de ce traitement ainsi que vous fournir d'autres informations exigées par la réglementation en matière de protection des données.

Conformément au RGPD et au BDSG, nous utilisons les termes définis dans le RGPD ou le BDSG. Les définitions des termes peuvent être consultées en ligne, pour le RGPD à l'adresse suivante : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/?uri=OJ:L:2016:119:TOC , ou pour le BDSG à l'adresse suivante : http://www.gesetze-im-internet.de/bdsg_2018/__2.html .

II. Informations relatives au traitement des données à caractère personnel

Avec ces informations relatives à la protection des données, nous vous informons conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018 sur le traitement de vos données à caractère personnel par le DLR ainsi que sur les droits qui vous sont attribués. Ces informations seront mises à jour et mises à disposition si nécessaire.

1. Nom et adresse du responsable du traitement

Le responsable du traitement au sens du RGPD est :

Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e. V. (DLR)

Linder Höhe, 51147 Köln

Internet: https://www.dlr.de

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable à l'adresse suivante :

Délégué à la protection des données du DLR, Linder Höhe, 51147 Köln,

E-Mail: datenschutz[at]dlr.de

2. Finalité du traitement des données

La finalité du traitement des données est la réalisation de travaux scientifiques dans le cadre du « Task 50 – Light Electric Vehicles » du EV TCP de l'IEA ainsi que du projet de recherche Vimitrans du DLR. Dans le cadre du Task 50 et du projet Vimitrans, des recherches sont menées sur les microcars, microtrucks, c'est-à-dire les véhicules des catégories L2e, L5e, L6e et L7e selon le règlement (UE) 168/2013, ainsi que sur les véhicules à propulsion par pédalage avec assistance électrique, « vélis ».

L'enquête en ligne menée par l'Institut für Fahrzeugkonzepte du Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt (DLR) vise à recueillir et analyser des informations sur les cadres réglementaires actuels, les stratégies, les intérêts et les souhaits des collectivités locales, des acteurs de la planification des transports et de la ville, des constructeurs automobiles et, éventuellement, d'autres groupes d'intérêt liés aux microcars, microtrucks et vélis. Les résultats permettent de mieux appréhender le sujet et de faire entrer les connaissances tirées de l'enquête dans les recherches scientifiques futures. Chaque personne interrogée est soumise à des questions portant sur les thèmes suivants :

- Connaissance des microcars, microtrucks et vélis et évaluation des caractéristiques de ces véhicules
- Situation actuelle de la mobilité dans la collectivité
- Mesures mises en œuvre pour soutenir les microcars, microtrucks et vélis
- Facteurs favorables et défavorables à la mise en place des cadres réglementaires pour les microcars, microtrucks et vélis au sein des collectivités
- Évaluation des mesures de soutien à l'utilisation des microcars, microtrucks et vélis
- Évaluation des facteurs externes situés en dehors de la compétence des collectivités
- Données socio-démographiques et contexte

3. Catégories de données

Procedure	**Data**	**Legal Basis**
Enquête en ligne	Données anonymes conformément au questionnaire et données socio-démographiques/ contexte : - Secteur d'activité (thématisé) - Pays d'activité - Nom de la commune (lieu de travail, et non lieu de résidence) - Taille de la commune d'activité - Tranche d'âge - Sexe	Article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD

4. Base juridique du traitement des données

La base juridique du traitement est l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD.

5. Destinataires/Tiers

Une transmission interne de données à caractère personnel a lieu régulièrement exclusivement auprès des services chargés du traitement. Dans ce cadre, il est systématiquement évalué si la transmission est nécessaire à la réalisation de la finalité. La transmission de vos données n'a lieu qu'en respectant la confidentialité et dans la mesure où une base juridique le permet. Aucune transmission de données n'est effectuée à des prestataires externes ou à des tiers.

6. Stockage

Les données à caractère personnel sont stockées sur un espace de projet sécurisé interne de l'Institut FK, département TBS, Task 50, géré par ComputaCenter en tant que prestataire informatique central certifié du DLR ainsi que par les responsables informatiques du DLR/institut.

Les données à caractère personnel de la personne concernée sont supprimées ou verrouillées dès que la finalité du traitement n'est plus valide. Un stockage peut toutefois être maintenu si cela est prévu par un acte législatif européen ou national, notamment par des règlements, lois ou autres dispositions législatives auxquelles le responsable du traitement est soumis.

7. Vos droits en lien avec vos données à caractère personnel

Vous disposez des droits suivants auprès du DLR au regard des données à caractère personnel vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, veuillez vous adresser au service indiqué au point 1.

- Droit d'accès - article 15 du RGPD
  Le droit d'accès permet à la personne concernée d'obtenir un aperçu complet des données la concernant ainsi que certains autres critères importants, tels que les finalités du traitement ou la durée du stockage. Les exceptions à ce droit prévues au § 34 de la BDSG s'appliquent.
- Droit de rectification - article 16 du RGPD
  Le droit de rectification comprend la possibilité pour la personne concernée de faire corriger les données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes.
- Droit à l'effacement - article 17 du RGPD
  Le droit à l'effacement comprend la possibilité pour la personne concernée de faire effacer des données par le responsable. Ce droit n'est toutefois possible que si les données à caractère personnel la concernant ne sont plus nécessaires, sont traitées illégalement ou si un consentement y relatif a été retiré. Les exceptions à ce droit prévues au § 35 de la BDSG s'appliquent.
- Droit à la limitation du traitement - article 18 du RGPD
  Le droit à la limitation du traitement comprend la possibilité pour la personne concernée d'empêcher temporairement un traitement supplémentaire des données à caractère personnel la concernant. Une limitation intervient en particulier pendant la phase d'examen d'autres droits invoqués par la personne concernée.
- Droit à la portabilité des données - article 20 du RGPD

Le droit à la portabilité des données comprend la possibilité pour la personne concernée d'obtenir du responsable les données à caractère personnel la concernant dans un format courant, lisible par une machine, afin de les transmettre le cas échéant à un autre responsable.

- **Droit d'opposition - article 21 du RGPD**
  Le droit d'opposition comprend la possibilité pour les personnes concernées de s'opposer, dans une situation particulière, à un traitement ultérieur de leurs données à caractère personnel, dans la mesure où celui-ci est justifié par l'exercice de missions publiques ou d'intérêts publics et privés. Les exceptions à ce droit prévues au § 36 de la BDSG s'appliquent.
- Retrait du consentement
  Les personnes concernées ont la possibilité de retirer à tout moment, avec effet pour l'avenir, un consentement en matière de protection des données déjà accordé.
- Plainte auprès d'une autorité de contrôle – article 77 du RGPD
  Toute personne concernée dispose du droit de former une plainte auprès d'une autorité de contrôle. En règle générale, l'autorité de contrôle de votre lieu de résidence habituel ou de votre lieu de travail ou du siège du responsable est compétente. Pour le DLR, l'Autorité fédérale allemande de la protection des données et de la liberté d'information (BfDI), Graurheindorfer Str. 153 à 53117 Bonn, est compétente.

8. Fourniture de données à caractère personnel

Il n'existe pas d'obligation de fournir des données à caractère personnel. Si elles ne sont pas fournies dans leur intégralité ou partiellement, le traitement n'est pas possible ou n'est possible que de manière limitée. Cela ne s'applique pas aux données que nous traitons dans le cadre d'un consentement.

9. Prise de décision automatisée

Aucune décision automatisée n'est mise en œuvre.